

SEANCE DU 3 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, ~~PUECH Jérôme~~, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, ~~MURATET Nicole~~, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absents excusés : MURATET Nicole (procuration à BONNET Dominique), PUECH Jérôme (procuration à BOUQUIER Marie-Paule)

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour le rattachement d'une délibération concernant l'Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic sur les réseaux d'eau potable.

A l'unanimité, cet ajout à l'ordre du jour est accepté.

Madame Le Maire demande ensuite si des observations ou modifications sont à apporter aux comptes rendus des séances des 9 et 28 mars 2022. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

Délibération 2022-024 : Décision Modificative n°1 : Réajustement des crédits pour le paiement du capital des emprunts

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif, la prévision de dépense pour le remboursement du capital des emprunts a été omise. Il convient donc de procéder au réajustement de crédits en prélevant la somme de 44 151.00 € sur l'opération « Aménagement extérieur de la salle polyvalente » dont le montant prévisionnel est de 420 000.00 €, comme suit :

COMPTES DEPENSES – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2181	21	Aménagement extérieur de la salle polyvalente	- 44 151.00 €
			TOTAL	- 44 151.00 €

COMPTES DEPENSES – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunt	42 748.54 €
16	16878	OPFI	Emprunt Adour Garonne	1 402.46 €
			TOTAL	44 151.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

Délibération 2022-025 : Décision Modificative n°2 : Réajustement des crédits pour le paiement des intérêts des emprunts

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif, la prévision de dépense pour le remboursement des intérêts des emprunts est erronée ; le mois de janvier n'a pas été comptabilisé

Il convient donc de procéder au réajustement de crédits suivant :

COMPTES DEPENSES – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	22	Adressage	- 985.00 Euros
21	2151	10001	Voirie	- 451.00 Euros
			TOTAL	- 1 436.00 Euros

COMPTES RECETTES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	- 1 436.00 Euros
			TOTAL	- 1 436.00 Euros

COMPTES DEPENSES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	- 1 436.00 Euros
66	66111		Intérêts des Emprunts	1 436.00 Euros
			TOTAL	0 Euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

Délibération 2022-026 : Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic sur les réseaux d'eau potable.

Monsieur DORE, responsable de Mission à la MAGE (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau), expose au Conseil municipal,

Une réunion technique a eu lieu en mairie de Vitrac le 8 octobre 2020, en présence de Cantal Ingénierie & Territoires, concernant la réalisation d'un diagnostic.

La réalisation d'un diagnostic AEP permet d'améliorer la connaissance patrimoniale des systèmes AEP. Ceci permet également de mettre à jour les données d'exploitation de son réseau d'eau potable et d'avoir un programme de travaux détaillé hiérarchisé permettant de définir à court, moyen et long terme les travaux devant être engagés.

C.I.T. a présenté une estimation chiffrée concernant la réalisation d'un diagnostic sur le réseau AEP communal, En ce qui concerne notre commune, le montant estimatif de ces travaux est évalué (en première approche) à un montant de 17 400 € HT.

D'autres communes du territoire de la Chataigneraie s'apprêtent à engager des marchés de même nature : Marcolès, Saint-Julien de Toursac.

Pour une efficacité accrue et une réelle économie d'échelle, ces collectivités (Marcolès, Vitrac, Saint Julien de Toursac) peuvent se rassembler sous la forme d'un groupement de commandes. CIT (en tant qu'AMO) rédigera les pièces des Dossiers de Consultation des Entreprises et accompagnera les collectivités pour la consultation de sociétés spécialisés. CIT élaborera ensuite les dossiers de demande de subvention de chaque collectivité membre du groupement (notamment pour l'Agence de l'eau Adour Garonne susceptible d'apporter jusqu'à 50% de subventions). Puis CIT assurera la coordination et le suivi de l'étude, ainsi que le suivi administratif et financiers de ces marchés.

Dans cette hypothèse de groupement de commande, la commune de Marcolès pourrait avoir un rôle de coordonnateur (faciliter la consultation des entreprises à travers un appel d'offre unique, analyse des offres). Après attribution du marché à une entreprise spécialisée, chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution de son marché pour ses propres besoins et paiera directement les factures qui lui incombent.

Ainsi, cette mise en commun des moyens des collectivités du territoire, en lien avec la communauté de communes et CIT, pourra répondre de manière optimale aux besoins des acteurs concernés.

Considérant les possibilités de co-financement actuellement envisageables, et considérant l'importance d'une amélioration de la gestion de la ressource en eau sur notre territoire au vu du contexte de réchauffement climatique et des sécheresses qui se succèdent, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie et vous est proposée.

Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la commune de Marcolès comme coordonnateur. Cette dernière est notamment chargée de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations liés à l'opération.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le ou les marchés considérés au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de leur bonne exécution.

La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission de la commune de Marcolès comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des entreprises par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans la convention jointe et dans les marchés correspondants.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la commune de Vitrac contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, et à notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Engage la commune à payer les prestations du ou des marchés correspondants pour la part lui incombant,
- Autorise Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Travaux en cours :

***Halle couverte :**

Suite à la dernière entrevue avec l'architecte, la commune souhaite avoir le coût pour un projet de 120 m². Après études et échanges, le choix se porte, à 10 voix pour et 1 contre, sur le projet de 120 m².

La prochaine étape sera le dépôt du permis de construire, fin août, début septembre.

***Diagnostic sur l'eau :**

Les documents ont été égarés ; un second envoi a été effectué cette semaine. La CAO (Commission d'Appel d'Offres) se tiendra fin mai. CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) doit nous recontacter dès qu'elle aura travaillé sur le dossier.

***Raccordement eau potable :** L'entreprise GUIBERT sera reçue jeudi 5 mai prochain par Messieurs PUECH Jérôme et LACOSTE Pierre, pour le raccordement AEP à « Labouygues », à la « Maison Rouge ». Certaines vannes au « Marchand » .

L'Entreprise LAPIERRE, également contactée, sera, elle aussi, reçue par Messieurs PUECH Jérôme et LACOSTE Pierre.

***Logement CCAS :** Le devis concernant les travaux liés au remplacement de l'insert dans le logement communal situé au-dessus de la Mairie et géré par le CCAS, a été accepté par les membres du CCAS. Les travaux sont programmés pour fin août début septembre.

Une somme de 500.00 €uros a été versée au CCAS, par Groupama, pour une indemnité de remboursement suite à la fracture de porte de l'insert

***Sanitaires de l'école :** L'entreprise de réinsertion « EICART » d'Aurillac a été sollicitée pour

la réalisation de ces travaux, sachant que les matériaux ont été achetés en 2021. Ces travaux devaient être réalisés par nos agents communaux, mais au vu de l'arrêt maladie de l'un d'eux, ces derniers ont pris du retard.

Le devis proposé est de 7 184.56 Euros et ne correspondant pas à notre demande (matériaux facturés), ne sera pas retenu.

Monsieur DEGUIRARD doit réactualiser son devis réalisé pour l'électricité ; il lui sera proposé de faire également les travaux de plomberie .

Une demande sera également faite auprès de Monsieur Patrick PRAT pour les travaux de cloisons

*Alarme de l'Eglise : L'alarme anti intrusion de l'église a été changée par l'Entreprise RESINTEL. La programmation n'avait pas été faite correctement ; la commune a dû la recontacter afin de connaître la procédure pour l'activation et la désactivation de celle-ci.

Madame Le Maire a contacté les membres de l'Association Paroissiale pour les informer du fonctionnement nouveau de l'alarme.

Voirie communale :

Messieurs Sylvain LAPEYRE (Cantal Ingénierie et Territoires) et Grégory LAPEYRE (Entreprise Colas) ont fait le tour de la voirie communale avec Monsieur Pierre LACOSTE, 1er adjoint.

Un compte-rendu avec chiffrage va nous être communiqué ; il est noté que les prix sont très volatiles actuellement et ne peuvent être garantis.

Personnel communal :

➤ Un agent des services techniques a été placé en congés longue maladie lors de la réunion du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 14 avril 2022. Il est d'une durée de un an à compter du 14 septembre 2021 jusqu'au 13 septembre 2022. Il est rémunéré en plein traitement jusqu'à cette date. Le CIGAC rembourse la collectivité.

➤ L'agente technique chargée des services de l'Agence Postale Communale bénéficie de 27 jours de congés annuels (25 plus 2 jours de fractionnement) ; pour l'année 2021, du 1^{er} septembre au 31 décembre, elle a cumulé 9 jours de congés annuels, non pris à ce jour.

Elle prévoit de prendre un mois de congés d'été ; se pose la question de son remplacement : 15 jours, 2 jours par semaine sur un mois...Une réflexion est en cours. L'association « Dispo Service » sera contactée pour l'élaboration du contrat.

➤ Le nouvel agent des services techniques voirie, espaces verts sera également à remplacer pendant ses congés d'été. Un appel à « Dispo services » sera également à prévoir.

PLUi :

Une réunion sur la rédaction du règlement a eu lieu à la Communauté de Communes le 29 avril dernier.

Questions diverses

*Matériel : Acquisition d'un désherbeur thermique ; le tracteur-tondeuse ne s'arrête qu'en levant le capot, la clé ne répond plus. La société est contactée pour dépannage.

*ONF : La collectivité a reçu une facture de 4 464.00 €uros, non prévue au budget, il s'agit de frais de gardiennage ; des explications seront demandées par courrier, avant tout règlement.

*Appartement de l'école : une première visite a eu lieu, pour un couple qui serait intéressé à compter de septembre ; une seconde visite est prévue en fin de semaine.

*Elections législatives : Un rappel des dates : elles auront lieu les 12 et 19 juin prochains. Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 4 mai via internet ou 6 mai par voie papier.

*Organisation de 3 « manifestations » sur la commune au mois de mai :

- **La cérémonie du 8 mai** avec la préparation du vin d'honneur pour clôturer cette commémoration (kir, toasts)
- **Le conseil communautaire du 10 mai** qui regroupe les 50 communes de la Communauté de Communes, soit 70 personnes, et se déroulera à 18h à la salle polyvalente ; cette séance sera suivie d'un casse-croûte. Notre cantinière a été sollicitée pour réaliser des quiches aux poireaux et pizzas. Il est également prévu de la charcuterie de la Maison GRIMAL, des yaourts bio de notre producteur local Maxime LAFON, ainsi qu'une croustade de pommes en dessert, commandée au Tromp'L'œil.
- **Le 21 mai, arrivée d'une étape du Tour du Cantal Cadets** pour laquelle un vin d'honneur pour 100 personnes est à prévoir. Une coupe et un bouquet sont également à fournir. Le podium de Lafeuillade a été réservé mais se pose le problème du transport.

Le vin blanc et rouge pour ces manifestations a été acheté à la Cave du Rouget.

*Amendes de Police : Un dossier sera déposé pour l'aménagement de la vitesse au « Pas de Péage » et à « Maison Rouge » en 2023.

*Concours Départemental Villes et Villages fleuris : les inscriptions sont à faire avant le 15 mai.

*Commission fleurissement : Les membres disponibles se retrouvent à 17h à la mairie de Vitrac le mardi 17 mai afin d'aller choisir les fleurs au GAEC de FARGUES à Pons (Aveyron), comme tous les ans. L'agent technique nous accompagnera pour le transport des sacs de terreaux

*Composteur : Pour l'installation d'un composteur au niveau communal, la Communauté de Communes demande 3 personnes référentes à former, ce qui est très contraignant ; la commune de Vitrac ne donne pas suite à cette formule, mais propose de continuer ce projet seule.

*Ecole :

42 élèves sont présents sur le RPI dont 16 de Vitrac.

Une nouvelle famille, Monsieur DOVANO, arrive à Vitrac avec ses deux enfants pour la rentrée de septembre en primaire et leur aîné sera inscrit en 6^{ème} au collège de St Mamet la Salvétat

*Enduro Marcolès : Cet enduro aura lieu le dimanche 23 octobre et empruntera certains chemins de la Commune de Vitrac.

*Zones de revitalisation rurale : Un document a été transmis par Monsieur Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal.

*Fonds de solidarité pour le logement : Un courrier a été envoyé par le Conseil Départemental pour une demande de subvention ; un avis défavorable est donné par les membres du Conseil Municipal.

*Projet alliance : Le Sénateur Stéphane SAUTAREL, nous informe de l'expérimentation du « projet alliance » ayant pour but d'informer nos enfants sur la santé publique au moyen de ressources pédagogiques.

*Circuit VTT/VTC: L'Office du Tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne nous informe de la création de nouveau circuit VTT/VTC empruntant les chemins de notre territoire. Les membres du conseil de formulent pas d'idée de nom à ce circuit.

*Tables au « Trou du Diable » : Un mail a été envoyé au Conseil Départemental pour étudier le remplacement des tables vétustes.

*Assemblée Générale des Aînés Ruraux : L'Association « Rochers en Châtaigneraie » , regroupant les communes de Vitrac, Marcolès et Saint-Antoine, organise son assemblée générale le 22 mai au foyer des jeunes à Marcolès ; elle sera suivie d'un repas.

*L'Association « Culture et Patrimoine » nous remercie d' la subvention attribuée pour 2022.

*Recensement de la population : L'INSEE nous informe que ce recensement aura lieu en 2023 ; il sera nécessaire de trouver un agent recenseur.

*Chemins de randonnée : Le fléchage est prêt. Les photos ont été collées sur les flèches en bois par Jean-Paul TIERLE, conseiller municipal. Un arbre gênant sur le circuit a été coupé.

Prochaines réunions:

- Conseil Municipal : le 13 juin à 20h30

Fin de séance. : 23h00

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	Procuration à Marie-Paule BOUQUIER
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	Procuration à Dominique BONNET
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	